

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Du RAPIDE du INTERNE de LA GARDE 2025

Article 1 : Présentation

Le dimanche 5 octobre 2025, le club d'échecs La Tour Prend Garde, organise un rapide, à la salle de la Maison des Initiatives Sociales de La Planquette, avenue Flora Tristan, 83130 La Garde.

Article 2 : Arbitrage tournoi

CORBIN Luc	(Arbitre Open 1)	Arbitre principal
MARTINEZ Robert	(Arbitre Club)	Arbitre adjoint

Article 3 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le délai de forfait est de 10 min, sauf décision contraire de l'arbitre.

L'article A.5 de l'annexe A du Livre de l'Arbitre de mars 2024 pour les parties rapides est appliqué. Les appariements se font selon le système suisse FIDE C04.3 assisté par ordinateur (PAPI 3.3.8).

Article 4 : Rondes, Cadence et Homologation

les tournois sont en 5 rondes de 2 x 15 min + 5 sec. par coup.

Aucun bye n'est autorisé.

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.).

Le classement ELO FIDE rapide est pris en compte pour le tournoi.

Article 5 : Inscriptions

Pointage à partir de de 13h45 ; clôture des inscriptions à 13h50 ; fin des pointage 14h.

Droits d'inscription adultes 0 €, jeunes 0 €

Inscription sur place possible. Licence A ou B obligatoire.

Une licence peut être souscrite sur place auprès de l'organisateur.

Article 6 : Horaire des rondes

Ronde 1 14h10 , les rondes se suivent toutes les 45 minutes environ.

Remise des coupes vers 17h30

Les arbitres se réservent le droit d'ajuster les horaires des rondes suivant le déroulement de la compétition.

Article 7 : Prix et récompenses

La liste des coupes est affiché avant le début de la 3^{ème} ronde dans la salle des tournois

Article 8 : Départage

Le départage des ex æquo se fait dans l'ordre suivant : d'abord le Buchholz tronqué, puis la Performance et enfin le Cumulatif.

Article 9 : Compléments et précisions

Les nulles par accord mutuel doivent survenir après un réel combat sur l'échiquier, l'arbitre doit être prévenu pour les valider.

A la fin de la partie, les joueurs doivent ranger en silence leurs pièces.

Le vainqueur (les noirs en cas de nulle) est par défaut responsable de transmettre le résultat du match sur la feuille prévue à la table des scores.

Après un forfait non justifié, le joueur est exclu du tournoi.

Un joueur abandonnant le tournoi sans en informer l'arbitre sera signalé aux autorités compétentes : président de club, directeur juridique, etc.

Pendant une partie, un joueur ou un spectateur n'est pas autorisé à avoir sur lui un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Un tel appareil doit être éteint et doit rester dans le sac du joueur ou du spectateur ou en consigne.

A la fin de la partie un Joueur est considéré comme spectateur. Le joueur contrevenant au précédent règlement perd la partie. Le résultat de l'adversaire est déterminé par l'arbitre.

Article 10 : Généralités

La salle de la compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans le bâtiment. Les zones fumeurs sont situées à l'extérieur.

Dans la salle de jeu sont autorisés uniquement l'eau et les aliments secs. Tout le reste doit être consommé à la buvette.

Les joueurs doivent avoir une tenue correcte et un comportement approprié.

Tous les participants autorisent expressément l'utilisation de leur image.

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage.

Tout participant s'engage à respecter ce règlement intérieur et la charte du joueur d'échecs.

Fait à La Garde, le 2 octobre 2025



L'arbitre principal, et organisateur

CORBIN Luc